

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 janvier 2013

## Le logement autonome des jeunes

### Déclaration du groupe de la coopération

La majeure partie des jeunes éprouvent aujourd'hui de réelles difficultés pour se loger et ce, quelle que soit leur situation : étudiants, apprentis, stagiaires, en alternance, salariés, chômeurs.

La situation des jeunes est ainsi très préoccupante. Les jeunes quittent de plus en plus tard le domicile de leurs parents, leur taux d'effort est très élevé, la qualité de leur logement est souvent médiocre et le nombre de solutions adaptées comme les logements-foyers est insuffisant.

Les jeunes sont victimes d'un « angle mort » des politiques du logement et, par voie de conséquence, le logement des jeunes apparaît comme un domaine où l'inégalité entre ceux qui bénéficient de la solidarité familiale et les autres, doit interpeller très fortement notre modèle d'égalité républicaine.

C'est pourquoi, l'avis s'attache à apporter une réponse globale indispensable pour relever ce qui est devenu un véritable défi, permettre aux jeunes de notre pays de se loger dans la dignité.

Parmi les préconisations de l'avis, le groupe de la coopération souhaite s'arrêter sur trois axes qui lui semblent particulièrement nécessaires au développement du logement autonome des jeunes.

En premier lieu, il est indispensable de mieux connaître les besoins des jeunes. En effet, nous avons constaté la faiblesse des informations disponibles en ce qui concerne les logements des jeunes. Or, les jeunes ont des caractéristiques propres : ils sont plus mobiles, ils ont des ressources souvent limitées, leurs besoins peuvent être spécifiques, par exemple, les jeunes en alternance peuvent avoir besoin de deux logements, l'un sur le lieu de leur formation, l'autre près de l'entreprise qui les emploie. C'est pourquoi, une connaissance fine et territorialisée de leurs besoins est un préalable à toute action.

Ensuite, pour développer une politique de logement adaptée aux besoins des jeunes, il nous semble primordial de prévoir un chef de file qui assurera la coordination des actions au niveau local. Cela devrait sortir le logement des jeunes de « l'angle mort » des politiques du logement et assurer la mise en œuvre concrète des intentions de l'ensemble des acteurs. Ce chef de file pourra ainsi, en pratique, veiller au renforcement de la part des T1 et T2 dans le parc Hlm.

Le groupe de la coopération souhaite aussi mettre l'accent sur la nécessité d'œuvrer pour en finir avec les abus dont les jeunes sont victimes, que ce soit à travers les agences de liste, les pièces justificatives abusives, les logements insalubres ou encore les abus liés à la location des meublés.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.